



French Tech Central

Appel à projet

à destination des Capitales et Communautés French Tech éligibles
Déploiement du programme et demande de subvention

French Tech Central : une dynamique nationale

Le programme French Tech Central est un des trois principaux piliers de la mobilisation des services de l'État pour soutenir le dynamisme des start-ups. Il complète l'accompagnement spécifique dédié aux entreprises en hypercroissance (French Tech 120) et la poursuite des transformations réglementaires et législatives nécessaires au développement de l'écosystème.

Le déploiement de French Tech Central va permettre un accès aux expertises publiques à un maximum de start-up sur l'ensemble du territoire national via une programmation dédiée, construite ensemble et adaptée aux besoins et spécificités de vos écosystèmes locaux.

L'objectif de cet appel à projet est de vous mobiliser, en tant que Capitale French Tech fortement implantée sur un territoire et disposant de lieux totems identifiés et reconnus par les start-up, pour accueillir les administrations et services publics parties prenantes du projet French Tech Central.

Votre proximité avec vos écosystèmes est essentielle pour concevoir l'adaptation de French Tech Central à votre lieu totem, et pour en assurer l'animation au jour le jour.

Les prises de rendez-vous avec les services publics et la programmation d'au moins deux conférences ou ateliers par semestre (thématiques du financement et du recrutement en tête) constituent le socle commun de French Tech Central dans chaque Capitale. Cela contribuera à une information claire et précise des start-up, au partage de diagnostics sur leurs besoins et donc à la construction d'un accompagnement coordonné entre acteurs.

Votre réponse à l'appel à projet est la première étape pour débiter le déploiement French Tech Central et réaliser la demande de subvention

afférente. La charte d'engagement qui complète l'appel à projet est essentielle pour s'assurer du partage de valeurs et de modalités de fonctionnement, telles que la gratuité et l'égalité d'accès de tous aux expertises publiques.

Votre participation à la conception du programme a débuté depuis plusieurs mois ; cette phase de concertation et de co-construction a d'ores et déjà permis d'adapter son lancement opérationnel aux réalités territoriales.

Poursuivons ensemble la dynamique dans la mise en œuvre opérationnelle de French Tech Central !

Contenu du programme : garantir l'accompagnement des services publics au plus près des start-ups

Le programme French Tech Central entend faciliter l'accès de toutes les start-ups aux principaux services publics utiles à leur quotidien et à leur croissance, dans le but d'identifier leurs besoins et d'assurer une réponse coordonnée entre acteurs publics.

Le programme est mis en œuvre par les Capitales French Tech avec le soutien des acteurs publics, et piloté conjointement par les Capitales et les services de l'État. Les événements associés au programme French Tech Central (rendez-vous individuels entre start-ups et services publics, conférences, ateliers) sont hébergés dans les lieux totem des Capitales French Tech.

Les Communautés French Tech appartenant à des Régions métropolitaines sans Capitales French Tech sont également éligibles au programme, sous réserve de s'accorder sur une Communauté chef de file par Région.

Le déploiement opérationnel de French Tech Central implique que les start-ups qui le souhaitent puissent, a minima (socle commun à toutes les Capitales et Communautés éligibles) :

- rencontrer en rendez-vous individuel, dans les lieux totem des Capitales, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte), la Banque de France, la banque publique d'investissement (Bpifrance), Business France, la chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'institut national de la propriété industrielle (INPI), l'union des groupements d'achats publics (UGAP) et l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSAFF). Ces partenaires publics ont souscrit au projet et mettront des personnels à disposition localement. En outre, un ou plusieurs organismes de recherche pourront être associés à la démarche ;
- participer, deux fois par an, à un atelier ou à une conférence, animés par des acteurs publics, sur le thème du financement et du recrutement¹.

En complément de ce socle commun, qui valide la participation d'une Capitale French Tech (ou d'une Communauté) au programme, celles qui le souhaitent pourront construire, avec les services déconcentrés de l'État et le concours des Correspondants French Tech nationaux et de la Mission French Tech, une

¹ Quatre ateliers ou conférences seront donc organisés chaque année, deux par thème.

programmation additionnelle, définie à l'échelle de leur territoire, afin de capitaliser sur les opportunités locales et répondre aux attentes exprimées par leur écosystème.

Cette programmation additionnelle doit présenter aux entreprises des expertises publiques, tout en tenant compte de leurs besoins. Elle peut, par exemple, illustrer un accompagnement spécifique en direction des start-ups (développement international, accès à des technologies, information sur la réglementation, etc.). Elle peut également détailler certaines collaborations possibles entre start-ups et acteurs publics. Plusieurs partenaires pouvant concourir à une même politique publique, il est recommandé d'adopter une approche par besoin des start-ups, plutôt que par acteur public, et d'y associer, autant que faire se peut, des interventions de l'ensemble de l'écosystème French Tech - start-ups, mais également incubateurs, accélérateurs, fonds d'investissement, chercheurs, etc.

La Mission French Tech mettra à disposition des Capitales un « catalogue des services publics », élaboré avec les Correspondants French Tech et destiné à faciliter leur réflexion sur le contenu de la programmation locale qu'elles pourraient adopter.

Les Capitales rassemblant différents territoires seront libres d'organiser l'itinérance éventuelle et occasionnelle de French Tech Central, en lien avec les acteurs locaux.

Critères de sélection : remplir les conditions préalables au déploiement

Chaque Capitale ou Communauté éligible souhaitant déployer French Tech Central sur son territoire doit disposer de :

- un lieu totem, pour héberger les rencontres entre services publics et start-ups (lieu de référence, complété éventuellement par des lieux annexes en fonction des spécificités locales) ;
- une personne responsable du programme, chargée de la gestion, de l'animation, de la promotion et de la cohérence des interventions des acteurs publics ;
- une plateforme informatique, pour la prise de rendez-vous et les inscriptions aux événements.

Dossier de candidature : déployer FTC et bénéficier d'une subvention éventuelle

Pour être autorisées à déployer le programme, les Capitales et Communautés French Tech concernées devront se conformer au présent appel à projet et signer la charte d'engagement (annexe n°1).

Les Capitales et Communautés French Tech qui le souhaitent pourront solliciter, dès 2020, un financement pour le déploiement du programme, dans la limite maximale de 20 000 euros. La part publique de ce financement ne pourra pas dépasser :

- 100 % du coût du programme s'agissant des Capitales sous le plafond de *minimis*² ;
- 50 % du coût du programme s'agissant des Capitales au-dessus du plafond de *minimis*, le complément devant être assuré par financement privé.

Le dossier de candidature est à adresser à la Mission French Tech, assorti des documents suivants :

- la charte d'engagement signée (annexe n°1)
- le formulaire CERFA complété (annexe n°2) ;
- la déclaration d'aide de *minimis* complétée (annexe n°3) ;
- le budget prévisionnel du programme et le détail de l'emploi de la subvention demandée (descriptif des dépenses du projet - modèle type en annexe n°4) ;
- le montant et l'origine des éventuelles subventions reçues/promises en lien avec le programme par toute autre structure, publique ou privée ;
- les statuts de l'association (si non déjà transmis à la Mission French Tech) ;
- le RIB de l'association.

Les Capitales et Communautés French Tech concernées pourront candidater au présent appel à projet pendant la durée de leur labellisation, soit à compter de sa publication et jusqu'au 2 avril 2022.

La sélection sera effectuée par la Mission French Tech, au fil du dépôt des dossiers de candidature. Au regard de leur pertinence en réponse aux besoins de l'écosystème local, la Mission ne retiendra les candidatures au programme que des Capitales French Tech et Communautés éligibles réunissant les trois critères de sélection détaillés au point n°2, et ayant remis un dossier de candidature complet.

A l'issue du processus de sélection, les Capitales et Communautés French Tech concernées signeront une convention d'aide avec l'État, soit sur la base du règlement de *minimis* (UE n ° 1407/2013), soit sur la base du régime d'aides exemptées applicable aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (SA 40391). Cette convention détaillera les conditions et modalités pratique du déploiement du programme French Tech Central et de son arrêt éventuel.

Gouvernance du programme : rôle des Capitales French Tech et du comité de pilotage

Conformément à l'appel à projet instaurant les Capitales French Tech, qui leur confie la responsabilité de déployer localement les programmes de l'action publique French Tech, les Capitales participantes sont chargées de l'animation de French Tech Central.

Les Capitales assurent le lien entre l'écosystème des start-ups et les acteurs publics. Il leur incombe d'identifier les besoins des start-ups, d'organiser les événements French Tech Central avec les partenaires publics

² C'est-à-dire ayant reçu, au total (soit programme French Tech Central compris), moins de 200 000 € de subventions publiques au cours des trois dernières années fiscales.

et privés locaux et de diffuser les informations relatives à la programmation de French Tech Central auprès de leur écosystème. Le déploiement de ce programme implique un travail d'animation partenariale (vie du réseau, contenu des événements, gestion des rendez-vous), de communication (information auprès de l'écosystème et des partenaires locaux) et de suivi (retour d'expériences, gestion de base de données, tenue d'indicateurs de performance).

Pour chaque programme French Tech Central déployé, un comité de pilotage (hébergé au niveau des SGAR ou des Direccte) réunit localement la direction de la Capitales ou de la Communauté French Tech et les services de l'État impliqués afin d'en assurer le pilotage, d'identifier et de répondre aux besoins et d'en faciliter le suivi. La Mission French Tech recommande de réunir une première fois ce comité en amont du déploiement afin de définir les contours opérationnels du programme et d'en faciliter la mise en œuvre.

Indicateurs de performance et suivi : mesurer la réussite du programme

Les Capitales participantes transmettent à la Mission French Tech tous les semestres un bilan détaillé des actions conduites dans le cadre du programme French Tech Central ainsi qu'un plan d'action pour le semestre suivant.

Ce bilan comporte impérativement le résultat des cinq indicateurs suivants :

- nombre de services publics associés au programme ;
- nombre d'événements organisés ;
- nombre de start-ups bénéficiaires par type d'événements (rendez-vous, conférences, etc) ;
- fréquence des rendez-vous et des ateliers et conférences ;
- taux de satisfaction des start-ups bénéficiaires.

Les Capitales French Tech sont libres d'adopter des indicateurs de performance et de suivi complémentaires, éventuellement assortis de cibles, quantitatifs comme qualitatifs, afin d'évaluer l'utilité du programme ainsi que la pertinence et la qualité éditoriale des contenus proposés.

Si une Capitale participante ne remplit plus les critères énoncés dans le présent appel à projet, qu'elle ne respecte pas les engagements et valeurs du programme French Tech Central auxquels elle a souscrit en signant la Charte d'engagement (annexe n°1) ou qu'elle n'assure pas le compte rendu effectif décrit au point n°5, la Mission French Tech pourra décider de mettre fin au déploiement.

Marque et logo : assurer la cohérence de FTC

Les Capitales et Communautés French Tech pourront utiliser la marque « French Tech Central » dans les conditions d'un règlement d'usage qu'elles s'engagent à respecter.

Les Capitales et Communautés French Tech concernées pourront utiliser le logo « French Tech Central » suivant :



Contacts :

Pour toute question, vous pouvez contacter M. Lorenzo Schiavi à la Mission French Tech : lorenzo.schiavi@finances.gouv.fr

- Annexe n°1 : Charte d'engagement
- Annexe n°2 : Formulaire *Cerfa*
- Annexe n°3 : Modèle de déclaration d'aide de *minimis*
- Annexe n°4 : Modèle de tableau descriptif des dépenses